

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 février 2019

DCM N° 19-02-28-2

**Objet : Versement d'une subvention au CEREMA dans le cadre du projet MMUST.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Depuis près de vingt ans, la Ville de Metz s'est investie dans les coopérations transfrontalières, à l'échelle des partenariats métropolitains avec QuattroPole réunissant 4 villes-capitales de la Grande Région, et plus récemment à l'échelle des coopérations de proximité avec le réseau Tonicités.

Ces réseaux permettent aux Maires et Bourgmestres d'entretenir des relations directes de grande qualité et aux administrations de bâtir des synergies et de mutualiser les savoir-faire autour de projets partenariaux.

Le réseau de Villes Tonicités rassemble les villes de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Longwy, d'Arlon, de Thionville et de Metz et couvre un bassin de vie de 1,4 million d'habitants avec approximativement 180 000 travailleurs frontaliers.

Les études pilotées par Tonicités depuis 2007 en matière de mobilité ont permis de mettre notamment en évidence l'absence de bases de données et d'enquêtes communes entre les administrations des différents pays, les conditions de mobilité transfrontalière n'étant finalement que le résultat de la somme des initiatives individuelles prises par chacune d'elles.

Que ce soit par fer ou par route,  
qu'il s'agisse de la création de nouvelles infrastructures routières ou ferrées,  
qu'il s'agisse des voitures, des poids lourds ou des autocars, des trains frets ou voyageurs,  
qu'il s'agisse des plateformes logistiques, commerciales, industrielles, de la création de nouveaux sites de concentration des emplois tertiaires ou de nouveaux sites universitaires,  
force est de constater que chaque composante de l'espace transfrontalier n'a jamais été en situation de prendre des décisions fondées sur des grilles d'analyse communes.

En 2016 le réseau Tonicités a sensibilisé les autorités compétentes sur l'ensemble de l'espace transfrontalier pour construire un "Modèle de mobilité transfrontalier" en s'inspirant de l'exemple du Grand Genève qui a mis en place depuis plusieurs années cet outil d'aide à la décision.

Tonicités a confié la construction de ce projet à l'Agence d'Urbanisme AGAPE qui a abouti en 2018 à l'approbation du projet INTERREG VA Grande Région MMUST (Modèle MULTimodal et Scénarios de mobilité Transfrontaliers) regroupant 23 partenaires.

### ➤ **Le projet MMUST (2018-2021) :**

Projet unique au niveau européen par le nombre d'Etats couverts, lancé officiellement le 27 mars 2018, le projet MMUST propose de créer un outil d'aide à la décision en faveur de la mobilité transfrontalière en Grande Région. Il permettra :

- une connaissance approfondie des déplacements,
- d'avoir un panorama complet des projets liés aux transports et de les améliorer,
- une prévision des déplacements et de la circulation de demain,
- de coopérer pleinement entre pays frontaliers (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg).

Au travers d'une gouvernance partagée réunissant 23 partenaires issus de 4 pays frontaliers, chaque acteur pourra tester différents projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire, et en mesurer les impacts sur les différents versants de la Grande Région. In fine, il permettra une réflexion conjointe quant aux évolutions à prévoir sur l'offre de transport et constituera ainsi une véritable bouffée d'oxygène, répondant concrètement à une préoccupation majeure des frontaliers.

### ➤ **Partenariat :**

Le projet MMUST s'inscrit dans une approche partenariale large, en associant les 23 partenaires listés ci-dessous, selon trois types de contribution :

- 6 opérateurs principaux, qui sont en charge de la réalisation du projet,
- 7 cofinanceurs, qui assurent un suivi technique du projet et contribuent à son financement,
- 9 partenaires méthodologiques, qui assurent un suivi technique du projet.



### ➤ **Financement :**

Le projet MMUST, d'un montant total de 2,9 M€, bénéficie d'un financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de 1,7 M€ dans le cadre du deuxième appel à projets du programme INTERREG V A Grande Région.

Le projet est également cofinancé à hauteur de 45 000 € par les 6 villes du réseau Tonicités.

Le reste du financement est apporté par les 6 concepteurs du projet, ainsi que par la Région Wallonne.

La Ville de Metz est donc sollicitée à hauteur de 7 500 € pour financer partiellement les travaux et investissements effectués par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), qui s'élèvent à 655 118 € et consistent :

- en dépenses de personnel, frais de déplacements et frais administratifs à hauteur de 512 618 €,
- en acquisition de données (enquête de mobilité sur le secteur de Cattenom, enquêtes de préférences déclarées) et de matériel à hauteur de 132 500 €,
- en frais de traduction à hauteur de 10 000 €.

La subvention demandée à la Ville de Metz n'est pas fléchée vers une dépense pré-identifiée. Elle contribue à l'équilibre global du financement du projet.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la fiche projet INTERREG VA Grande Région MMUST approuvée le 27 mars 2018,

VU la demande de participation sollicitée par le CEREMA,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de Metz de s'associer à ce projet,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 7 500 € au CEREMA au titre de l'exercice 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Coopération transfrontalière et décentralisée Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**